

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux le 9 septembre le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIERE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17
Date de convocation du Conseil municipal : 02 septembre 2022

PRESENTS : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, , LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, POYET Valérie. M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, ROCHER Cyril, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric.

ABSENTS : M. FAFOURNOUX Patricia, GUERET Laurent, , VASSON Emmanuelle, VIALLE Cyril excusés.

Ordre du jour

- Ouverture d'un centre aéré.
- Gestion du personnel :
 - Instauration des heures complémentaires et supplémentaires.
 - Prolongation contrat de Mr BOUCHEMA.
 - Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour une mission relative à l'assistance retraite.

Commission 1 : Finances Aménagement de l'espace et travaux :

- Budget primitif 2022 : Décisions modificatives.
- Vote des subventions aux associations et réunion planning salle des fêtes à programmer.
- Point sur les travaux
 - Aménagement rue de l'école
 - Stationnement et accès PMR maison de santé.
 - Etude diagnostique de l'assainissement collectif.
 - Programme d'aménagement durable.

Commission 2 : Communication, vie associative, festivités :

- Journées Européennes du patrimoine
- Repas "commune" du 16 septembre

Questions Diverses.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement non Collectif.
- Désignation d'un correspondant défense incendie.
- Demandes d'installation food truck et distributeur automatique de pizza.
- Instauration d'un droit de place.
- Demandes d'acquisitions du domaine public.

DELIBERATIONS**Budget primitif 2022 décision modificative 3 virements de crédits création salle de classe :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
23	2313	157		CONSTRUCTION	+ 7 000,00
Total					+ 7 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
23	2315	158		INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-7 000,00
Total					-7 000,00

Budget primitif 2022 décision modificative 4 Correction du virement à la section d'investissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 850,00
Total					850,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6188				AUTRES FRAIS DIVERS	- 850,00
Total						-850,00

Convention avec l'UFCV Pour la gestion des temps extrascolaire durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et de juillet :

Madame le Maire présente la convention par laquelle la commune décide de donner en gestion à l'Union Française des Centres de Vacances, les temps extra scolaires durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et de juillet.

Cette convention précise les conditions du partenariat entre la commune et l'Ufcv, sa validité court du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 et elle est subordonnée au respect de ses engagements par chaque partie.

Le budget prévisionnel global pour une année de fonctionnement s'établit à environ 55 000 € financé par les participations des familles, de la CAF et de la commune.

La participation financière prévisionnelle de la commune s'élève à environ 25 000.00 € à laquelle doit se rajouter la prise en charge du personnel en charge du service des repas et du nettoyage des bâtiments (environ 3 500 €) et les charges induites par l'occupation des bâtiments alors qu'ils n'étaient précédemment pas utilisés pendant les périodes de vacances scolaires.

Après discussion les Conseillers Municipaux, décident, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir et, à inscrire au budget les sommes induites.

BEAUREGARD L'EVÊQUE

Création d'une salle de classe et d'une sortie de secours - Avenant n°1 au lot 2 Menuiseries extérieures.

Mme la maire présente le projet d'avenant n°1 au lot 4.

Elle explique qu'il convient de ne pas réaliser toutes les entrées d'air prévues sur certaines menuiseries ce qui entraîne **une moins value de 210 € HT.**

Le marché initial s'élevait à 24 770,00 € ht soit un écart de 0.84 % .

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer cet avenant.

Subventions aux associations – année 2022 :

Après délibération le Conseil Municipal vote, les subventions suivantes, à l'unanimité :

ASSOCIATIONS	EUROS
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 850,00
FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIR	900,00
REVEIL AMICAL SPORTIF	900,00
SAPEURS-POMPIERS	850,00
ACPG-CATM BEAUREGARD L'EVEQUE	160,00
AMICALE DE LA PETANQUE	160,00
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	160,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG VERTAIZON	160,00
AU CHOEUR DES CHANTS	160,00
FNACA	160,00
LES AMIS DU COUDERT	160,00
SOCIETE DE CHASSE	160,00
PECHE DE BEAUREGARD LEVEQUE	160,00
LES AMIS DU JAURON	160,00
ADAPEI	50,00
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	50,00
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00
PEP	50,00
ADEPAPE	50,00
FEMMES ELUES DU PUY DE DOME	35,00
AIDER	450,00
LIBRE DE CROIRE	160,00
VIVRE A BEAUREGARD (2022 et 2021)	320,00
TOTAL	7 315,00

Adhésion à la mission relative à l'assistance retraite :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

BEAUREGARD L'EVÊQUE

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Participation au Barbecue communal du 16 septembre 2022 :

Madame la Maire indique que les Conseillers Municipaux, les employés communaux, les membres du CCAS et les instituteurs sont invités au repas de la commune du 16 septembre 2022.

Elle propose que soit fixée à 10 € la participation des conjoints participant au repas.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité cette proposition.

Demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal :

Madame le Maire a été saisie de la demande d'un riverain désirant acquérir environ 50 m² de surface au droit de sa propriété rue de l'Ancien Château d'eau (parcelle ZI 271).

Après discussion et à la vue du manque total d'intérêt que représente cette partie du domaine public communal, le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à une cession éventuelle.

Néanmoins, préalablement à la demande de déclassement il est obligatoire qu'une enquête publique soit réalisée et qu'une parcelle soit délimitée.

Préalablement le demandeur s'engagera à prendre en charge, en sus du prix d'acquisition, tous les frais liés à cette acquisition.

Aussi le Conseil Municipal autorise son Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et obligatoires afin de permettre, éventuellement, cette cession de terrain.

Demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal :

Madame le Maire a été saisie de la demande d'un riverain désirant acquérir environ 8 m² de surface au droit de sa propriété rue sous le Château (parcelle AB 425).

Après discussion et à la vue du manque total d'intérêt que représente cette partie du domaine public communal, le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à une cession éventuelle.

Néanmoins, préalablement à la demande de déclassement il est obligatoire qu'une enquête publique soit réalisée et qu'une parcelle soit délimitée.

Préalablement le demandeur s'engagera à prendre en charge, en sus du prix d'acquisition, tous les frais liés à cette acquisition.

Aussi le Conseil Municipal autorise son Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et obligatoires afin de permettre, éventuellement, cette cession de terrain.

Travaux de modification du restaurant scolaire :

Madame la Maire explique qu'au vu de l'augmentation régulière du nombre d'élèves scolarisés à l'école primaire de la commune il est nécessaire d'optimiser l'espace disponible afin d'agrandir le restaurant scolaire.

BEAUREGARD L'EVÊQUE

Il existe une possibilité d'agrandissement en démolissant un bloc sanitaire existant attenant et en aménageant la place ainsi obtenue.

Elle présente le plan du projet et une estimation financière s'élevant à 7 000,00 HT

Après discussion les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité ce projet et prévoient son inscription au Budget primitif 2023, ils demandent à Madame le Maire de :

- procéder à la mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux.
- Solliciter les financements possibles auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Réhabilitation des locaux du Foyer d'Animation et de loisirs et extension de ce bâtiment:

Madame la Maire expose que ce bâtiment, construit au début des années 1990 à besoin d'être rénové thermiquement et esthétiquement, par le remplacement des ouvertures extérieures, l'isolation des murs périphériques et des plafonds ainsi que des travaux de peintures.

De plus, afin de répondre aux besoins de la population une extension de ce bâtiment permettra de proposer de nouvelles activités culturelles et sportives.

Elle présente le plan du projet et une estimation financière s'élevant à 77 000,00 H.T. pour la rénovation du bâtiment existant et à 309 000.00 € H.T. pour l'extension de ce bâtiment soit globalement 386 000.00 € H.T.

Après discussion les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité ce projet et prévoient son inscription à compter du Budget primitif 2023, ils demandent à Madame le Maire de :

- procéder à la mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux.
- Solliciter les financements possibles auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Vente de la Parcelle AB 1474 rue des Vignerons :

Madame la Maire rappelle :

1. La délibération du Conseil Municipal du 13 février 2020 l'autorisant à entreprendre les démarches nécessaires permettant la cession d'une partie du domaine public communal, à la demande de M. COULARDEAU Denis, au droit de sa propriété, parcelle AB492, rue des Vignerons.
2. Les conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 20 octobre 2021.
3. Le procès verbal de délimitation de la parcelle AB 1474, d'une superficie de 22 m², rue des vigneron établit par le cabinet de géomètre SERCA du 14 avril 2022.

Madame la Maire propose de fixer le prix de vente de cette parcelle à 50.00 € le m² soit 1 100.00 € auxquels il convient de rajouter les frais précédemment réglés par la commune :

- Défraiements du Commissaire enquêteur : 335.80 €
- Rémunération du cabinet de géomètres : 480.00 €

Après discussion les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame Patricia BUSSIERE, Maire, à céder la parcelle AB1474 à M. COULARDEAU Denis pour la somme de 1 915.80 € et précisent que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2022
DE342022	Décision modificative n° 3 Budget Primitif Commune
DE352022	Décision modificative n°4 Budget primitif commune
DE362022	Convention UFCV 2022 - 2023
DE372022	Salle de classe avenant 1 lot 2

BEAUREGARD L'EVÊQUE

DE382022	subventions aux associations 2022
DE392022	mission assistance retraite CGFPT
DE402022	participation repas commune
DE412022	demande acquisition vers AB425
DE422022	demande acquisition vers ZI271
DE432022	modification restaurant scolaire
DE442022	réhabilitation et extension FAL
DE452022	vente parcelle AB1474

Signatures : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, POYET Valérie. M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, ROCHER Cyril, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric.

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains seven signatures, and the bottom row contains five. Some signatures are more legible than others, showing names like 'Bourcier', 'Bussière', 'Chapel', 'Lamoureux', 'Musy', 'Poyet', 'Besson', 'Brun', 'Jakubowski', 'Roche', 'Rocher', 'Terriac', and 'Vialatte'.